

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 010-632/11/CC

■ Approbation de l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille
DMODSV 11/6690/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté a approuvé le 29 juin 2007 le choix du délégataire et la convention de Délégation de Service Public 07/099 confiée à la Société VINCI Park, pour l'exploitation du service de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille.

Dans le cadre des travaux de l'axe littoral nord sud, les parcs du J4 ont été retirés du champ de la Délégation de Service Public par délibération du 18 juillet 2008.

Ainsi, actuellement, la société VINCI Park exploite onze parkings en enclos dont le parc Jules Guesde situé près de la Porte d'Aix.

- Le parc de stationnement Jules Guesde a fait l'objet d'actes de vandalisme récurrents pour lesquels le délégataire a régulièrement déposé plaintes. Ainsi, suite à plusieurs incidents graves : menaces sur les agents d'exploitation, vols à la barrière, incendie de la caisse de paiement, ventes à la sauvette..., le délégataire a opposé son droit de retrait par courrier du 7 juillet 2011 à Marseille Provence Métropole. Le parking a donc été fermé à compter de cette date, privant ainsi les usagers de 49 places de stationnement public en centre ville.

Les problèmes d'insécurité ont été pris en compte plus globalement par les services de l'Etat qui ont déclenché, à partir du 8 août 2011, un Plan de Sécurité Renforcée couvrant l'ensemble du quartier de la Porte d'Aix.

Pour leur part, Marseille Provence Métropole et la Société VINCI Park se sont rapprochés afin de déployer un dispositif de surveillance permettant la réouverture du parking Jules Guesde au 1^{er} septembre 2011.

Dans ce cadre, il a été convenu que la Société VINCI Park réaliserait les travaux de remise en état du parking et déploierait un service de gardiennage renforcé permettant d'assurer une exploitation normale du site. Les frais non prévus dans les dispositions contractuelles et notamment ceux liés à la surveillance du site seront pris en charge par la collectivité. Ainsi, pour 2011, MPM supportera les frais de remise en état du parc pour un montant maximum de 43 970 euros TTC et les frais de gardiennage pour un montant estimatif de 130 000 euros TTC. Pour les années suivantes, MPM supportera les frais de gardiennage maximums suivants : 300 000 euros TTC en 2012, 315 000 euros TTC en 2013 et 100 000 euros TTC en 2014.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant n°3 contrat de Délégation de Service Public conclu avec VINCI Park qui acte ces modifications.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 4/686/CC du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du délégataire et du contrat d'affermage de la convention de Délégation de Service Public 07/099 concernant l'exploitation du service de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille ;
- La délibération DTUP 003-466/08/CC du 28 juin 2008, relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public n° 07/099
- La délibération DTUP 007-591/08/CC du 18 juillet 2008, relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public n°07/099
- L'avis de la commission de délégation de service public du XXXX

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient que la Société VINCI Park réalise des travaux de remise en état du parking Jules Guesde et déploie un service de gardiennage renforcé ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public 07/099 ci-annexé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2011 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous politique : C350 – Nature : 611 – Chapitre 11 pour les frais de gardiennage - Sous politique : C350 – Nature : 611 – chapitre : 23 pour les frais de remise en état du parc.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la coordination des
politiques d'accessibilité aux transports en commun, et
des parcs de stationnement communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI